



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 20 décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit et le vingt décembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUBENAS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Yves MEYER, Maire

### **Présents :**

Martine ALLAMEL, André LOYET, Marie-Noëlle DURAND, Joël DURIEU, Eliette ROCHE, Pascal GAILLARD, Khalid ESSAYAR, Françoise DUMAS, Gilles JALADE, Monique ROGIER, André BASTIDE, France NOGIER, Max BOUSCHON, Evelyne PALY, Stéphane CIVIER, Bruno PASQUERON de FOMMERVAULT, Marie-Françoise TASTEVIN, Rémi VOLLE, Sylvie JEAN-LEYNAUD, Roland VERNET, Benoît PERRUSSET, Patricia ROUX, Loïc GENESTE, Thierry CHAILAN, Martine DUBOIS

### **Excusés :**

Catherine HADDAD (pouvoir à Pascal GAILLARD), Cécile FAURE (pouvoir à Jean-Yves MEYER), Thierry JEAN (pouvoir à Gilles JALADE), Gaëlle AUDIGIER (pouvoir à Khalid ESSAYAR), Blandine CHAMBON (pouvoir à Martine DUBOIS)

### **Absents :**

Arthur BENET, Henda MAJRI

### **Secrétaire de séance :**

Stéphane CIVIER

### **Date de la convocation :**

12 décembre 2018

### **Délibération n° 10**

**OBJET : Travaux de rénovation du château Phase 3 PASS TERRITOIRES :  
demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche**

Transmis au représentant  
de l'Etat le :  
Affiché le :  
Notifié le :

## Secrétariat Général

### **10 - Travaux de rénovation du Château - Phase 3 Pass-Territoires : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de rénovation intérieure du château d'Aubenas – phase 3 est maintenant acté sur ses grands principes de circulation.

Le projet scientifique et culturel est maintenant écrit.

Le maître d'œuvre vient de commencer les études permettant d'envisager un Avant-Projet Sommaire (APS) vers la fin du mois de février.

Cependant, dans le cadre du dispositif « Pass-territoires », le département de l'Ardèche demande à ce que les dossiers de candidatures à une demande de subvention soient déposés avant le 15 janvier 2019. De ce fait, seul le niveau esquisse est évalué actuellement, sachant que les enveloppes prévisionnelles vont être fortement précisées ainsi que la distinction entre dépenses du Monument Historique et dépenses du Centre d'Art Contemporain.

Aussi, il est sollicité une participation du département sur la base d'une première tranche de travaux estimée au niveau esquisse à une somme de 1 671 983 €.

Les travaux devraient démarrer en novembre 2019 (sous réserve de validation par la DRAC de la Déclaration d'Autorisation de Travaux (DAT), ainsi que de la purge des normes accompagnant un équipement recevant du public).

Le marché de maîtrise d'œuvre de l'ensemble de la phase 3 s'élève à 717 096 € H.T. (partie Monument Historique et partie Centre d'Art Contemporain).

Compte tenu du plafonnement de la subvention départementale pouvant être sollicitée à 300 000 €, seuls les travaux sont pris en compte dans les dépenses éligibles à cette demande de subvention.

Compte tenu de l'intérêt manifeste de cette opération, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Approuve le principe de rénovation intérieure du château (phase 3)
- Approuve le plan de financement annexé à la présente délibération
- Sollicite une subvention auprès du département de l'Ardèche d'un montant de 300 000 €.
- Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires à l'obtention de la présente demande de subvention

Extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Yves MEYER

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de l'affichage de la présente.

# RENOVATION DU CHÂTEAU D'AUBENAS

PHASE 3 – 1<sup>ère</sup> TRANCHE

PLAN DE FINANCEMENT

<u>DEPENSES H.T.</u>		<u>RECETTES H.T.</u>	
Travaux phase 3		CD07	300 000 €
1 <sup>ère</sup> tranche	1 671 983 €	Ville d'Aubenas	1 371 983 €
		TOTAL H.T.	1 671 983 €
		Remboursement T.V.A. (FCTVA)	274 272 €
TOTAL H.T.	<u>1 671 983 €</u>		
T.V.A.	<u>334 396 €</u>	Participation ville s/TVA	<u>60 124 €</u>
TOTAL T.T.C.	<b>2 006 379 €</b>	TOTAL T.T.C.	<b>2 006 379 €</b>